

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019



SOMMAIRE

I	Description de la structure juridique, du capital et de l'actionnariat.....	3
II.	Description de notre cabinet	3
III.	Description du réseau et des dispositions juridiques et structurelles	4
IV.	Structure de gouvernance du cabinet de révision	5
	A. Le contrôle de qualité interne	5
	B. Supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises.....	5
	C. Formation permanente	6
	D. Autres éléments de gouvernance	6
V.	Liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2018	6
VI.	Liste des sociétés de logements (SWL) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2018	7
VII.	Liste des autres organismes pour lesquels le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé	7
VIII.	Déclaration concernant l'indépendance.....	7
	A. Procédures d'indépendance	7
	B. Séparation des activités	8
	C. Acceptation de nouvelles missions.....	8
	D. Règles d'incompatibilité.....	8
	E. Indépendance financière	8

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019

Le présent rapport est établi conformément à l'article 7 du Décret wallon du 30 avril 2009 modifiant l'article 152quinquies, alinéas 2 et 3, du Code Wallon du Logement qui prévoit que le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle d'une société de Logement de Service Public doit transmettre au moment de sa candidature un rapport de transparence.

I Description de la structure juridique, du capital et de l'actionariat

La société est constituée sous la forme d'une société civile, ayant emprunté la forme de société privée à responsabilité limitée. Le capital souscrit est de 124.000 EUR représenté par 500 parts sociales. Les associés sont des personnes physiques, membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Il s'agit de:

- Sébastien GONET (n°A02206): 165 parts
- Alexis PRUNEAU (n°A02234): 165 parts
- Bernard ROUSSEAUX (n°A01650): 165 parts

* une personne morale:

- SCPRL "MAJOI": 5 parts

II. Description de notre cabinet

La SCPRL "JOIRIS, ROUSSEAUX & Co" est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00194.

Notre cabinet compte 10 collaborateurs (dont 3 associés signataires et 2 assistantes administratives).

Il a son siège à Mons et est actif sur 3 sites afin d'offrir à ses clients un service de proximité et une disponibilité permanente.

Conformément au Code des Sociétés, les missions du cabinet couvrent les diligences exercées dans le cadre de:

- la certification des comptes annuels,
- la certification des comptes consolidés,
- les apports en nature,
- les quasi-rapports,
- les transformations de sociétés,
- les modifications d'objet social,

- les limitations du droit de préférence,
- les acomptes sur dividendes,
- les conflits d'intérêts,
- les missions auprès du Conseil d'Entreprise.

Le cabinet est actuellement mandaté comme Commissaire dans environ 150 entités.

En outre, le Cabinet est très actif dans les autres missions confiées habituellement à la profession, qui sont la résultante logique des missions précédentes, et qui couvrent principalement:

- l'évaluation des sociétés,
- les diagnostics sur le contrôle interne des entreprises,
- les diagnostics sur la structure financière,
- le respect des législations en matière de droit des sociétés,
- l'évaluation des circuits administratifs,
- les expertises judiciaires,
- etc...

Actuellement, l'activité s'exerce notamment dans les domaines suivants:

- les sociétés commerciales,
- les entreprises industrielles,
- les sociétés de services,
- les sociétés de logements,
- les intercommunales,
- les ASBL à caractère social,
- les homes pour enfants et adultes,
- les institutions d'intérêts publics,
- les hôpitaux,
- les communes,
- etc...

Par ses contacts fréquents avec le monde des PME (petites et moyennes entreprises) et le secteur public ou semi-public, le cabinet a développé des compétences particulières en termes de **rapidité, flexibilité, efficacité et polyvalence**.

Notre société est une société de taille moyenne qui garantit que les services chez nos clients sont assurés directement par des **reviseurs d'entreprises associés expérimentés**, accompagnés de collaborateurs.

III. Description du réseau et des dispositions juridiques et structurelles

La société "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co" n'est membre d'aucun réseau ce qui lui permet de garder toute son indépendance ainsi qu'une grande liberté d'esprit et de collaboration.

IV. Structure de gouvernance du cabinet de révision

Le cabinet de révision possède trois sièges d'exploitation, et est dirigé par deux gérants. Notre conseil de gérance définit les orientations stratégiques, assure le suivi de la gestion, prépare les décisions à prendre par l'Assemblée dont l'actionnariat est quasiment exclusivement composé de Reviseurs d'Entreprises.

A. Le contrôle de qualité interne

Ce contrôle de qualité est effectué par un associé qui est compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision ainsi qu'à la gestion du risque et de la qualité au sein du cabinet.

Chaque associé compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision, à la gestion du risque et à la qualité, contribue également à actualiser le manuel des procédures relatives à la qualité. Ponctuellement, un ancien Confrère est chargé de transmettre des recommandations pour l'amélioration continue de la qualité.

Une revue interne de certains dossiers d'audit, jugés significatifs, avant signature du rapport d'audit, est notamment organisé.

Les dossiers de travail des collaborateurs non réviseurs font l'objet d'une revue périodique par un réviseur d'entreprises, signataire ou en charge du dossier.

Notre cabinet dispose d'un manuel de procédures internes et évalue régulièrement son système de qualité.

Les gérants du cabinet "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co" confirment que le système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement.

B. Supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises

Suite au règlement européen 537/2014, à la directive européenne 2014/56 et la loi du 7 décembre 2016, la supervision publique des réviseurs d'entreprises est désormais assurée par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises.

Le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises

Le collège est l'autorité compétente, au sens de la législation européenne pour la supervision des réviseurs d'entreprises. Il est totalement indépendant de la profession et a pour mission de veiller, dans l'intérêt général, au respect des dispositions de la loi du 7 décembre 2016 et de ses Arrêtés d'exécution. Disposant d'une personnalité juridique propre, il bénéficie du soutien administratif et logistique assuré par la FSMA.

Le Collège est en charge directe du contrôle de qualité et de la surveillance de tous les réviseurs d'entreprises. Il peut fixer dans des circulaires toutes mesures afférentes à l'application du cadre législatif et réglementaire applicable. Avant d'adopter une circulaire relative au contrôle de qualité, le Collège consulte le Conseil supérieur des Professions économiques.

Il assure également la supervision publique des missions déléguées par la loi à l'Institut des réviseurs d'entreprises.

C. Formation permanente

Dans notre cabinet, une attention particulière est portée à la formation permanente des associés et des collaborateurs. Ceci est réalisé tant par des formations en interne que par la participation à des séminaires externes.

Pour les réviseurs d'entreprises, notre cabinet veille à ce qu'ils suivent annuellement au moins la formation prévue par la norme de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.

Une attention particulière est portée à la formation et au suivi des stagiaires réviseurs d'entreprises et collaborateurs par l'encadrement par du personnel plus expérimenté.

En plus de la formation permanente générale, il est laissé aux associés et aux collaborateurs la possibilité de se spécialiser dans des secteurs d'activité et des disciplines professionnelles. Enfin, le cabinet est chargé de cours à l'université UMon.

D. Autres éléments de gouvernance

Outre les diverses normes professionnelles et autres qui s'appliquent au sein de "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co", une charte a été signée par les associés et collaborateurs.

V. Liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2018

- in BW Association Intercommunale
- Intercommunale du Bois d'Havré
- Intercommunale de Gestion Environnementale (HYGEA)
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre (IDEA)
- Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil (IRSIA)
- Association Intercommunale d'œuvre Medico-Sociales de Morlanwez (AIOMS)

VI. Liste des sociétés de logements (SWL) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2018

- SCRL "Centr'Habitat" – Commissaire
- SCRL "BH-P Logements" – Commissaire
- SCRL "Le Foyer Jambois" – Commissaire
- SCRL "Société de Logements Haut Escaut" – Commissaire
- SCRL "Foyer de la Haute Sambre" – Commissaire
- SCRL "Les Jardins de Wallonie"
- SCRL "Foyer Fontainois"

VII. Liste des autres organismes pour lesquels le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2018

- SA "Société Wallonne Des Aéroports" – commissaire

VIII. Déclaration concernant l'indépendance

Nos pratiques en matière d'indépendance tiennent compte des référentiels nationaux tels que la loi du 7 décembre 2016. Celles-ci sont conçues pour respecter les normes applicables aux missions spécifiques.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'indépendance du réviseur d'entreprises prévue à l'article 12 de la loi du 7 décembre 2016 et au fait qu'aucun associé du Cabinet ne se trouve dans une situation incompatible.

L'acceptation d'une mission, ou l'offre de services, fait l'objet d'une procédure interne de vérification du respect des règles d'indépendance telles qu'exigées par le code des Sociétés et par la déontologie de la profession et notamment:

A. Procédures d'indépendance

Le cabinet "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co" organise une base de données globale des mandats permettant d'avoir une vision d'ensemble des mandats et de leurs commissaires afin d'éviter, notamment, tout conflit d'intérêt. Chaque associé est tenu de veiller à faire état de ses mandats régulièrement.

Les réviseurs qui rejoignent le cabinet s'engagent à respecter les règles et principes relatifs à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises, parmi lesquelles figurent les règles d'indépendance.

Annuellement, chaque associé et chaque collaborateur remet aux gérants une déclaration signée sur l'honneur quant à l'absence de situation de nature à porter préjudice aux règles d'indépendance.

B. Séparation des activités

La politique d'indépendance de "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co" passe en premier lieu par le choix de pratiquer quasi exclusivement des missions révisoriales.

C. Acceptation de nouvelles missions

Le commissaire qui envisage d'accepter une nouvelle mission est tenu de s'assurer que la mission envisagée n'enfreint pas les règles d'indépendance, ni n'est l'objet d'un conflit d'intérêt, et de la refuser le cas échéant.

D. Règles d'incompatibilité

- l'absence de lien familial ou de lien personnel étroit avec toute personne occupant une fonction sensible au sein de l'entité à contrôler.
- L'absence de lien personnel étroit susceptible de nuire l'indépendance avec l'entité à contrôler ou toute personne occupant une fonction sensible au sein de cette entité.
- L'absence de lien financier avec l'entité à contrôler ou toute autre personne ou entité qui la contrôle ou qui sont contrôlés par elle.
- L'absence de lien professionnel concomitant soit d'un intérêt commercial ou financier commun en dehors des opérations courantes conclues aux conditions habituelles de marché.
- L'absence de prestation réalisée antérieurement en faveur de l'entité à contrôler qui puisse affecter l'opinion au moment de la certification des comptes.

E. Indépendance financière

Le cabinet vu la répartition de ses clients ne détient aucun mandat qui par sa taille nous ferait courir un quelconque risque de dépendance financière.


En outre, la santé financière de notre cabinet renforce notre indépendance, notamment lors de l'acceptation de nouvelles missions.

Les soussignés, Bernard ROUSSEAU, Alexis PRUNEAU et Sébastien GONET, associés de la SCPRL "JOIRIS, ROUSSEAU & Co – Réviseurs d'entreprises", certifient sur l'honneur:

- que les informations reprises ci-dessus sont complètes et sincères;
- que lui-même ou les associés de son cabinet ne se trouvent pas dans le cas prévu à l'article 1531-2 § 4 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Fait à Mons, le 7 janvier 2019.

La SCPRL "JOIRIS, ROUSSEAU & Co, Réviseurs d'entreprises associés"
représentée par



Bernard ROUSSEAU
Réviseur associé gérant



Alexis PRUNEAU
Réviseur associé gérant



Sébastien GONET
Réviseur associé